juristudiant
forum des étudiants en droit

Qualité à agir

Par **Pauline25**, le **21/02/2016** à **14:52**

Bonjour,
j'ai un petit cas pratique à résoudre les faits sont les suivants, il s'agit d'un héritier qui a recueilli la succession de son père qui comporte un passif (dette de remboursement auprès d'une banque).
Son ami a informé ce dernier de la prescription de la dette.
L'héritier forme donc une action en justice pour constater la prescription de la dette.

Concernant la qualité à agir, est ce qu'il s'agit d'une action attitré ou banale?
Sachant que seul les héritiers du défunt peuvent exercer une telle action je pense qu'il s'agit d'une action atittré mais je ne trouve pas de fondement juridique si vous pouvez m'aider svp ...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés